



24 juillet 2020 18h12

Inquiétude et préoccupations sur la sécurité dans les palais de justice: un cri d'alarme lancé



NANCY MASSICOTTE

Le Nouvelliste

TROIS-RIVIÈRES — Le Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec, dont les membres sont entre autres chargés d’assurer la sécurité dans les palais de justice, n’hésite pas à lancer un cri d’alarme sur le manque d’effectifs et le recours de plus en plus fréquent aux agents de sécurité, qui ne sont pas armés et qui n’ont aucun pouvoir d’arrestation.

que«Je suis très inquiet de la sécurité dans les palais. J’ai surtout l’impression ce n’est pas la priorité du gouvernement. J’essaie par tous les moyens de passer le message sur l’importance d’agir pour éviter que des événements malheureux comme celui survenu à Maniwaki ne se reproduisent, mais le gouvernement semble s’attarder davantage aux considérations budgétaires. C’est pourquoi ce qui vient d’arriver à Trois-Rivières me met en colère. Si les couteaux n’avaient pas été repérés, qu’est-ce qui serait arrivé?», se demande avec agacement Franck Perales, président du Syndicat.

Ce n’est pas d’hier qu’il demande au gouvernement de mettre des constables spéciaux dans chaque salle d’audience et dans les corridors à titre de patrouilleurs et non pas de faire appel à des agents de sécurité pour donner une «apparence de sécurité», selon son expression. «Nous sommes formés pour cette fonction à l’École nationale de police du Québec mais là, nous sommes pas mal tannés de manquer de «back-up». On ne parle pas ici de négociations syndicales mais bien de sécurité publique. On est en manque d’effectifs! Est-ce qu’on doit vraiment prendre le risque qu’il arrive quelque chose de grave avec pour seule raison des considérations budgétaires? On ne demande pas la lune. Sans être alarmiste, je suis vraiment inquiet», a-t-il martelé.

À lire également:

[-Quand la vengeance se déplace au palais de justice](#)

[-Des mesures adéquates, selon le ministère de la Justice](#)

Il soutient qu’il manque présentement au moins 50 constables dans les palais de justice du Québec pour appuyer les 380 déjà en place. M. Perales est catégorique à ce sujet: «Le travail, on va le faire et on va bien le faire, mais donnez-nous les effectifs svp!».

Même son de cloche du côté de l’Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales, qui regroupe 650 membres. «La sécurité n’est pas suffisante. Les procureurs sont très préoccupés par cette situation, et ce, depuis des années. Il arrive fréquemment que nous marchions à côté des accusés dans les palais et que nous nous faisons invectiver. Et quand nous sortons du palais, nous ne sommes pas plus protégés», précise Me Guillaume Michaud, président de l’APPCP.

D’une part, il insiste sur importance que ce soit les constables spéciaux qui assurent la sécurité en nombre suffisant et non qu’ils soient remplacés par des agents de sécurité.



Me Michel Lebrun, président de l'Association québécoise des avocats de la défense.
STÉPHANE LESSARD

L'absence de fouilles et de détecteurs de métal aux entrées des palais de justice (comme il en existe au palais de justice de Montréal et à la Cour d'appel) est également déplorée. «Nous allons voir un spectacle, nous allons à La Ronde et nous devons passer par une fouille de sécurité. Et là, on va dans un endroit où il y a le plus de criminels au pied carré et il n'y a pas de fouille. C'est impensable en 2020! Nous sommes des procureurs qui travaillons avec des criminels et notre seule protection est de se fier aux constables spéciaux. Ils font un bon travail mais ils ne sont pas toujours à côté de nous. Ils demeurent des humains. Une mesure de sécurité supplémentaire permettant par exemple de détecter des armes, des couteaux est nécessaire», a réclamé Me Michaud. Au nom de son association, il estime que des stationnements sécurisés sont également essentiels. «Nous sortons par la même porte que tout le monde, quelquefois tard le soir, mais nos demandes sont toujours refusées», a-t-il ajouté.

Chaque année, une vingtaine d'incidents impliquant des procureurs de la Couronne sont répertoriés comme de l'intimidation, des menaces, du harcèlement, des méfaits, des voies de fait et des introductions par effraction sans que des accusations ne soient nécessairement portées contre les auteurs du délit. Depuis le début de l'année, neuf événements visant des procureurs sont survenus. Du côté de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense, on se fait plus discret sur des cas de violence ou d'intimidation qui pourraient toucher leurs membres en raison notamment du lien professionnel avec la clientèle. Il n'en demeure pas moins que la sécurité fait partie de leurs préoccupations. «C'est un incontournable. La présence des constables spéciaux demeure une garantie de sécurité. Ça ne devrait pas être négociable et tributaire d'un budget», a mentionné Me Michel Lebrun, président de l'AQAAD.

Il s'interroge toutefois sur la pertinence d'instaurer des mesures qu'il juge plus intrusives comme les fouilles et des détecteurs de métal. «Il faudrait faire la démonstration de leur efficacité et de leur utilité. Il ne faudrait pas penser en effet que ces moyens vont remplacer la présence de constables spéciaux: le sentiment absolu de sécurité n'existe pas», a-t-il ajouté.

Me Lebrun admet qu'il y a un grand nombre de situations émotives à gérer dans ces lieux. «Il y a beaucoup de mesures qui ont été prises au fil des années. Je pense encore à l'époque où tout le monde, les juges y compris, se croisait dans les corridors de l'ancien palais. Il faut aussi se rappeler qu'il y a quand même une grande concentration de policiers en plus des constables dans les palais de justice, tous armés. Le but n'est

pas d'alarmer la population en créant un sentiment de peur, mais à chaque fois qu'il y a une préoccupation au niveau de la sécurité, elle doit être prise très au sérieux», souligne-t-il.

L'absence de caméras de surveillance dans certains palais de justice, dont celui de Shawinigan, inquiète aussi au plus haut point. En 2017, le Bâtonnier de la Mauricie alors en poste, Me Benoît Larouche, avait dénoncé cette situation, qu'il considérait troublante, sur la place publique. Il avait rappelé que les caméras constituent non seulement une mesure de sécurité en soi, mais qu'elles ont un effet dissuasif et qu'elles permettent de récolter des éléments de preuve en cas d'incident.

Trois ans plus tard, Franck Perales du Syndicat des constables spéciaux n'en revient toujours pas. «C'est incroyable qu'en 2020, il n'y a pas de caméras dans un palais de justice alors que les citoyens en ont dans leur demeure. C'est un outil indispensable», rétorque M. Perales.



Me Guillaume Michaud, président de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

De part et d'autre, on se demande s'il faudra attendre qu'un grave événement survienne, qu'une vie soit fauchée ou détruite pour que la sécurité soit rehaussée. «Tout le monde est exposé. Combien vaut la vie d'un acteur du système de la justice, au sens large, d'une victime, d'un témoin ? Tous ces gens se rendent dans les palais pour que justice soit rendue. Ce n'est pas plus sécuritaire pour eux que pour nous. Les palais de justice devraient être des endroits très sécuritaires et non des passoires. Il faut prévenir, mais on ne sent pas la volonté du gouvernement en ce sens», conclut Me Michaud.

<https://www.lenouvelliste.ca/actualites/quand-la-vengeance-se-deplace-au-palais-de-justice-0f77957a4da54a6d85e80b710538bbd6/inquietude-et-preoccupations-sur-la-securite-dans-les-palais-de-justice-un-cri-dalarme-lance-78e257ecbd1645d73ef810fd0395750d>